

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE**

Séance publique du jeudi 26 septembre 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Fabrice VAN BELLE	Olivier MORVAN	
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	
Denise DUCROUX		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Ludovic **PROISY**
Aurélie **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume **LIETARD**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926_08

Modification des délégations et responsabilités des élus municipaux

M. Le Maire informe que suite à la nomination de Mme Charline DECARNIN et Mme Marie-Claire NAESSENS au poste de conseiller municipal délégué, il y a lieu de modifier par arrêté municipal les délégations et responsabilités des élus municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

VU L'article L. 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 fixant à cinq

Vu la création de deux nouveaux postes de conseiller municipal délégué

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués ;

- **DE DONNER** délégation de fonction aux adjoints et conseillers délégués, sous la surveillance et la responsabilité de M. Le Maire pour établir et signer les arrêtés, les délibérations, les actes d'engagement juridique et comptable et les correspondances, dans les matières et conditions exposées dans le tableau suivant :

NOM-PRENOM	FONCTION	DELEGATION
Judith TERNIER	1 ^{er} adjoint	Finances, action sociale, logement, emploi et insertion
Fabrice VAN BELLE	2 ^{ème} adjoint	Culture, jeunesse, animations, vie associative et sportive
Christelle DELEPLACE	3 ^{ème} adjoint	Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires, CME et nouvelles technologies
Yves MARTIN	4 ^{ème} adjoint	Urbanisme, environnement, développement durable, travaux, sécurité et tranquillité publique
Denise DUCROUX	5 ^{ème} adjoint	Aînés, politique intergénérationnelle et affaires intercommunales
Isabelle CANDELIER	Conseiller délégué	Communication et cérémonies
Brigitte MAINGUET	Conseiller délégué	Affaires scolaires
Charline DECARNIN	Conseiller délégué	Affaires institutionnelles et ressources humaines
Marie-Claire NAESENS	Conseiller délégué	Économie locale et relation avec les acteurs économiques de la ville

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY
empêché

Le Maire-Adjoint


Judith TERNIER